

Profil Environnemental Produit

Blocs à Phares tout LEDs - BAP URA



LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE URA

• **Fabriquer nos produits sur des sites de production certifiés ISO 14001**

Et ainsi minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement.

• **Prendre en compte les principes de l'éco-conception, lors de tout développement de produits nouveaux**

(Ou évolution de produit existant) Afin de réduire les impacts environnementaux de nos produits tout au long de leur cycle de vie.

• **Fournir une information précise sur les impacts environnementaux de nos principaux produits**

Par la réalisation pour chacun de ces produits d'une fiche définissant le Profil Environnemental du produit (PEP).

• **Développer des solutions innovantes**

Pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Fonction	Eviter la panique en assurant un éclairage de 2500 lumen qui garantit, pendant 1 H, la visibilité des obstacles en cas de disparition de l'alimentation électrique. Cette fonction est assurée pendant 10 ans par son alimentation autonome.
Produit de Référence	
	Réf. 130 008
	Super SATI compatible AutoDiag.

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Réf. Commerciale	Lumen (lm)	Autonomie	Consommation (W)	IP - IK	
130 008	2500	1 H	8,2	IP 65	IK 07
130 007	2000			IP 55	

Profil Environnemental Produit

Blocs à Phares tout LEDs - BAP URA



MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il respecte les restrictions d'usage des substances dangereuses définies par la Directive RoHS 2011/65/EU.

Masse totale du Produit de Référence		4100 g (emballage unitaire compris)			
Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PC	16,9 %	Acier	18,2 %	Piles et accus	32,8 %
PA	2,0 %	Al	13,2 %	Carte électronique	4,0 %
Autre plastique	1,5 %	Alliage de cuivre	0,1 %	Câbles / fils électriques	0,6 %
PP	0,3 %	Divers métaux	< 0,1 %		
PE	0,1 %			Emballage en % de la masse	
ABS	< 0,1 %			Papier (emballage)	9,5 %
Divers plastiques	< 0,1 %			Bois (emballage)	0,8 %
				PE (emballage)	< 0,1 %
Total plastiques	20,8 %	Total métaux	31,5 %	Total autres et emballage	47,7 %

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 27 % en masse.



FABRICATION

Le Produit de Référence est issu d'un site respectant la législation en vigueur pour les sites industriels.



DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de magasins implantés pour optimiser les flux logistiques. Ainsi le Produit de Référence est transporté essentiellement par transport routier, sur une distance moyenne de 450 km, représentative d'une commercialisation en France.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/EU relative aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638. En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 99 % (en % de la masse de l'emballage).



INSTALLATION

Pour l'installation de ce produit, seuls des outils standards sont nécessaires.



UTILISATION

2 packs d'accus D Ni-Cd - 4 Ah - 7,2 V - réf. 111 911.

Profil Environnemental Produit

Blocs à Phares tout LEDs - BAP URA



■ FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation. Ce produit est dans le champ d'application de la DEEE (2012/19/EU). Il doit donc être traité par les filières locales de fin de vie des DEEE.

• Éléments à traiter spécifiquement :

Conformément aux exigences de cette directive, les éléments suivants doivent être extraits puis orientés vers des filières spécifiques en vue d'un traitement conforme à la directive relative aux déchets 2012/19/EU :

- carte électronique : 168 g
- accu Ni-Cd : 1365 g*

(*) Déchets dangereux selon la décision 2000/532/EU de la commission européenne.

• Responsabilité élargie du producteur :

La commercialisation en France des produits dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) fait l'objet d'une contribution à un éco-organisme agréé.

• Le taux de recyclabilité :

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 82 %.

Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière de traitement pour la fin de vie de ce produit.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage) : 20 %
- matériaux métalliques (hors emballage) : 34 %
- matériaux autres (hors emballage) : 17 %
- emballage (tout type de matériaux) : 11 %



■ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, dans une installation électrique conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

Pour chaque phase, les éléments de modélisation suivants ont été pris en compte :

Fabrication	Les matériaux et composants du produit, les transports nécessaires à sa réalisation, son emballage ainsi que les déchets inhérents à sa fabrication.
Distribution	Le transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une moyenne des livraisons sur la zone de commercialisation.
Installation	La fin de vie des emballages.
Utilisation	• Catégorie de produit : Famille d'AEAS : «1 - Eclairage de sécurité d'ambiance» / Type «BAES ambiance». • Scénario d'utilisation : pour une durée d'utilisation de 10 ans en fonctionnement permanent à 100 % de charge nominale, 8,2 W sous 230 V~ pendant 100 % du temps. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. • Modèle énergétique : Electricity Mix ; France - 2002.
Fin de vie	Le scénario de traitement en fin de vie par défaut maximisant les impacts environnementaux.
Logiciel et base de données utilisés	EIME V5 et la base de données «CODDE-2015-04»

Profil Environnemental Produit

Blocs à Phares tout LEDs - BAP URA



SÉLECTION D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie	
Contribution au réchauffement climatique	1,75E+02	kgCO ₂ eq.	3,83E+01	22 %	9,18E-02	< 1 %	2,65E-02	< 1 %	1,36E+02	78 %	3,32E-01	< 1 %
Appauvrissement de la couche d'ozone	2,43E-04	kgCFC-11 eq.	3,58E-06	1 %	1,86E-10	< 1 %	1,81E-10	< 1 %	2,39E-04	99 %	6,93E-09	< 1 %
Acidification des sols et de l'eau	5,34E-01	kgSO ₂ eq.	9,45E-02	18 %	4,13E-04	< 1 %	1,29E-04	< 1 %	4,37E-01	82 %	1,30E-03	< 1 %
Eutrophisation de l'eau	6,29E-02	kg(PO ₄) ³⁻ eq.	1,45E-02	23 %	9,48E-05	< 1 %	1,33E-04	< 1 %	4,64E-02	74 %	1,67E-03	3 %
Formation d'ozone photochimique	3,40E-02	kgC ₂ H ₄ eq.	7,94E-03	23 %	2,93E-05	< 1 %	9,09E-06	< 1 %	2,60E-02	77 %	6,93E-09	< 1 %
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	3,80E-02	kgSb eq.	1,41E-02	37 %	3,68E-09	< 1 %	1,15E-09	< 1 %	2,39E-02	63 %	1,96E-08	< 1 %
Total d'énergie primaire utilisée	1,33E+04	MJ	1,56E+03	12 %	1,30E+00	< 1 %	3,79E-01	< 1 %	1,17E+04	88 %	4,97E+00	< 1 %
Volume net d'eau douce consommée	3,27E+00	m ³	7,76E-01	24 %	8,22E-06	< 1 %	8,16E-06	< 1 %	2,49E+00	76 %	2,42E-04	< 1 %
Appauvrissement des ressources abiotiques - énergies fossiles	1,88E+03	MJ	4,91E+02	26 %	1,29E+00	< 1 %	3,68E-01	< 1 %	1,39E+03	74 %	4,65E+00	< 1 %
Pollution de l'eau	1,37E+04	m ³	7,00E+03	51 %	1,51E+01	< 1 %	4,09E+00	< 1 %	6,69E+03	49 %	4,00E+01	< 1 %
Pollution de l'air	1,29E+04	m ³	5,01E+03	39 %	3,76E+00	< 1 %	3,21E+00	< 1 %	7,87E+03	61 %	3,44E+01	< 1 %

Les valeurs des 27 indicateurs définis dans le PCR-ed3-EN-2015 04 02 sont disponibles en format numérique dans la base de données du site pep-ecopassport.org.

N°enregistrement : LGRP-00114-V01.02-FR	Règles de rédaction : «PEP-PCR-ed3-EN-2015 04 02» Complété par le «PSR-0007-ed1-2013 04 09»
N° d'habilitation du vérificateur : VH23	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 03-2016	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2010 Interne ☒ Externe ☐	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2010 «Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III»	
Données environnementales selon la norme EN 15804 : 2012 + A1 : 2013	